

« **Ils sont affamés !** » C'est la phrase qui revient régulièrement dans la bouche des bénévoles.

Périgueux, octobre 2015

Cher(e)s amies et amis,

Voici maintenant 2 ans et demi que l'association d'aide alimentaire aux plus démunis LA MAISON 24 a ouvert les portes de son camion en Dordogne.

Que s'est-il passé à LA MAISON 24 ces derniers mois ?

Cette année, nous avons fonctionné uniquement avec des bénévoles et développé notre activité.

Début juin 2015, à Périgueux, les Restos du Cœur arrêtent toute distribution de repas aux plus démunis. **LA MAISON 24 est maintenant la seule organisation à assurer des repas** et paniers casse-croûte.

Début juillet, nous passons de 2 à 3 distributions par semaine dans la rue. Nous en sommes aujourd'hui à **6 distributions par semaine** : 3 dans la rue, 2 au local pour les familles en difficultés et une en campagne à Plazac depuis presque un an.

Au même moment, la Mairie de Périgueux nous oblige à déménager et nous reloge sur le parking de la cité administrative. Nous y sommes tranquilles, et les services techniques mettent à notre disposition un point d'eau. **Un partenariat de confiance et de soutien avec la ville est créé.**

Emmaüs et d'autres associations nous proposent une aide logistique.

A la mi-juillet, nécessitant plus de place pour le stockage et l'accueil, **nous emménageons dans un local plus grand** pour garantir la sécurité des bénévoles et bénéficiaires et le respect des règles d'hygiène.

Depuis le début de l'été, **l'Intermarché de Trélissac et Monoprix nous donnent 3 fois par semaine** leurs denrées consommables.

En juin, nous avons fait en parallèle **4 collectes caddy** qui nous ont permis de récolter presque 3 tonnes de denrées sèches.

Toutefois, cela ne suffit pas à répondre aux besoins des quelques **300 bénéficiaires que nous aidons**, et nous devons continuer d'acheter chaque semaine 2 tonnes de denrées à la Banque alimentaire.

Quels sont nos projets pour la rentrée ?

Début octobre nous avons engagé une **jeune fille en service civique**. Ce dispositif permet de soulager la charge des bénévoles sans budget supplémentaire.

Nous continuons à **prospector** les commerçants, restaurateurs, particuliers, entreprises, pour obtenir des dons de nourriture ou de matériel.

Nous avons mis en place du **soutien scolaire** et un **atelier de CNV** (communication non violente) mensuel à Périgueux. Toujours dans le cadre du bénévolat.

A Plazac, nous devrions bientôt louer un petit local de stockage et d'accueil.

Et bien sûr, pour la troisième année consécutive, nous allons offrir un **repas de Noël** à nos bénéficiaires, ainsi qu'une animation et des cadeaux.



Dans le futur, nous souhaitons toujours aller à la rencontre des personnes en difficulté qui ne viennent pas à nous, développer notre activité sociale en Dordogne, décentraliser notre action vers d'autres territoires où la précarité sévit.

Mais, depuis 6 mois, une **augmentation du prix d'achat des denrées à la Banque alimentaire** a réduit dramatiquement notre enveloppe financière.

Seul l'engagement à nos côtés de nos donateurs, et particulièrement de la Fondation Ensemble, nous a permis de poursuivre nos différentes actions. Toutefois, notre budget prévisionnel de 30 000 € pour 2016 risque de ne pas être couvert.

Malgré nos efforts constants, la continuité et le développement des activités de LA MAISON 24 dépendent encore aujourd'hui de votre générosité.

C'est pourquoi nous sollicitons à nouveau votre soutien financier.

Vous pouvez nous aider en échelonnant votre soutien par un prélèvement automatique mensuel, aussi minime soit-il. Cette formule est confortable pour vous et nous permet de planifier notre action sereinement.

Bien sûr, si vous préférez effectuer un versement ponctuel, celui-ci reste plus que bienvenu !

Cliquez sur l'icône ci-dessous pour **faire un don en ligne ou télécharger le bulletin de soutien**.

FAITES UN DON

Je vous remercie par avance, au nom de toute l'équipe de LA MAISON 24, qui se joint à moi pour vous souhaiter un automne lumineux et chaleureux.

Delia Wenta



• • • Les dons faits à l'association ouvrent droit à une importante réduction d'impôts de 75 % des sommes versées dans la limite de 526 € et au-delà de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les personnes redevables de l'impôt sur le revenu en France selon l'article 200 -1 ter du Code général des impôts. Vous recevez, au cours du premier trimestre de l'année suivante, un reçu fiscal.

Association La Maison 24 • c/o Maison des Associations • 12 cours Fénelon • 24000 Périgueux
lamaison24000@gmail.com • www.lamaison24.fr

